



SARL ECOLE DE CONDUITE VINCENT

Agrément n° E17 044 00230

SIRET n° 420 857 039 000 69

407 AVENUE DE LA LIBERATION

44150 ANCENIS

02.40.96.12.74.

autoecolevincent@orange.fr

PROGRAMME DE FORMATION 125 – L5e

Avec un permis B obtenu il y a plus de 2 ans, vous pouvez conduire, sous conditions :

- *un deux-roues, scooter ou moto légère, d'une cylindrée comprise entre 50 et 125 cm³, et dont la puissance n'excède pas 11 kW.*
- *un trois-roues, tricycle à moteur de la catégorie L5e, d'une cylindrée supérieure à 50 cm³, dont la vitesse peut dépasser 45 km/h, mais d'un poids à vide inférieur ou égal à 1 000 kg.*

Le choix de votre deux ou trois-roues se fera selon plusieurs critères : l'utilisation que vous allez en faire, le prix que vous êtes prêt à mettre, le look que vous recherchez...

Les scooters, à deux ou trois roues, sont souvent considérés comme plus citadins et plus pratiques car vous n'aurez pas besoin d'enfourcher votre machine. La version trois-roues convient notamment bien aux conducteurs en quête de stabilité.

Quant aux motos, on peut les classer en trois types :

- *les sportives, certes plus « exclusives », sont aussi plus chères à l'achat et à l'entretien*
- *les basiques sont moins coûteuses et plus polyvalentes*
- *les trails, également moins chères, présentent toutefois l'inconvénient d'offrir une hauteur de selle importante qui conviendra difficilement aux plus petits d'entre vous.*

LA FORMATION

- **2 heures théoriques pour connaître les risques liés à la conduite d'un deux-roues**

Durant ces 2 heures, vous échangerez notamment avec les autres participants sur la notion d'accidentalité, l'équipement du conducteur et de son passager, l'entretien et la sécurité de votre deux-roues, la conduite par temps de pluie ou de nuit...

- **2 heures de maniabilité hors circulation**

Pendant cette période, vous apprendrez à maîtriser votre véhicule et vous serez sensibilisé aux situations d'urgence (évitement, freinage).



SARL ECOLE DE CONDUITE VINCENT

Agrément n° E17 044 00230

SIRET n° 420 857 039 000 69

407 AVENUE DE LA LIBERATION

44150 ANCENIS

02.40.96.12.74.

autoecolevincent@orange.fr

- **3 heures en circulation pour apprendre à circuler avec les autres**

Durant ces 3 heures, en et hors agglomération, vous apprendrez à adapter votre vitesse aux conditions de circulation et à partager la route avec les autres conducteurs.

A l'issue de la formation, l'école de conduite vous remettra une attestation de suivi de formation à la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e sous la forme d'une carte au format « carte de crédit ».

Cette attestation devra être présentée en cas de contrôle, en complément du permis de conduire en cours de validité.

En cas d'invalidation ou d'annulation de votre permis B, le bénéfice de la formation restera acquis.